



Bastia
CITÀ DI CULTURA

**Extrait du registre des délibérations du
Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 27 octobre 2022**

Objet : Modification du plan de financement relatif à l'acquisition des locaux du centre social François Marchetti

Date de la convocation : 21 octobre 2022

Date d'affichage de la convocation : 21 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept du mois d'octobre à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 21

Nombre de membres présents : 27

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents : Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Monsieur LINALE Serge ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents : Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame POLISINI Ivana à Madame LACAVE Mattea ;
Monsieur LUCCIONI Don Petru Madame ORSINI-SAULI Laura ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Monsieur DEL MORO Alain à Monsieur TIERI Paul ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Laura à Madame FILIPPI Françoise ;
Madame MANGANO Angelina à Madame TIMSIT Christelle ;
Madame MATTEI Mathilde à Monsieur PERETTI Philippe ;
Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre à Monsieur MILANI Jean-Louis.
Monsieur ROMITI Gérard à Monsieur LINALE Serge ;

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5216-5 VI ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-0002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la communauté d'agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 04 juillet 2022 approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours ;

Vu la délibération de notre collectivité en date du 16 juillet 2021 approuvant le plan de financement relatif à l'acquisition de l'intégralité des locaux appartenant à la Caisse d'Allocation Familiales à Paese Novu ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 25 octobre 2022 ;

Considérant que la commune de Bastia a procédé à l'acquisition des locaux du centre social François Marchetti en janvier 2022, et que dans ce cadre, il convient de revoir ce plan de financement car l'Etat n'a pas donné de suite favorable au dossier de demande d'aide ;

Considérant que le plan de financement suivant a été adopté par délibération du 16 juillet 2021 susvisée :

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant HT en €	Libellé	Montant HT en €
Acquisition de l'intégralité des locaux appartenant à la Caisse d'Allocation Familiales à Paese Novu	900 000 €	Etat – FNADT (40%)	360 000 €
		CDC – Dotation Quinquennale 2020-2024 (40%)	360 000 €
		Ville (20 %)	180 000 €
Total Dépenses	900 000 €	Total Recettes	900 000 €

Considérant que cette opération peut bénéficier d'un financement de la Communauté d'Agglomération de Bastia au titre du fonds de concours 2022 ;

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ;

Considérant que la ville de Bastia souhaite modifier son plan de financement.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Joseph MASSONI,

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal,

A l'unanimité

Article 1 :

- **Approuve** la modification du plan de financement suivante :



Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant HT en €	Libellé	Montant HT en €
Acquisition des locaux du centre social François Marchetti	900 000 €	CDC – Dotation Quinquennale 2020-2024 (40%)	360 000 €
		CAB – Fonds de concours 2022 (30%)	270 000 €
		Ville (30 %)	270 000 €
Total Dépenses	900 000 €	Total Recettes	900 000 €

Article 2 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter le fonds de concours à hauteur de 270 000 € en vue de participer au financement de l'acquisition de l'intégralité des locaux appartenant à la Caisse d'Allocations Familiales à Paese Novu et à signer tous les documents afférant à cette demande.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Paul TIERI

Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.